

Projet d'arrêté portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle à la senne tournante coulissante en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français

Contexte et objectifs du projet de texte :

Afin d'appliquer la réglementation européenne et notamment l'article 19 du règlement (CE) n°1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée, la France met en œuvre des plans de gestion pour certaines activités de pêche pratiquées en Méditerranée, et notamment la pêche à la senne tournante coulissante.

Le plan de gestion pour la pêche professionnelle à la senne tournante coulissante en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français prévoit un encadrement de la pêche par un régime d'autorisations européennes de pêche, des mesures techniques spécifiques, des mesures de contrôle ainsi qu'un suivi scientifique et administratif. Ces mesures visent à permettre une gestion durable de cette activité et des ressources halieutiques.

Le présent projet d'arrêté vous est proposé pour adopter ce plan de gestion.
Le projet de plan est annexé au projet d'arrêté.

Dates et lieux de la consultation :

La consultation est ouverte du 26 juin au 17 juillet 2013 sur le site suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez également adresser dans ce même délai vos observations à l'adresse suivante :

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Tour Voltaire
1 place des Degrés
92055 LA DEFENSE CEDEX